

*Code criminel*

À mon avis, l'avortement n'est pas une solution de rechange acceptable aux inconvénients de la grossesse. Cependant, si la vie ou la santé de la mère est en danger et que l'opération qui doit être pratiquée entraîne la mort de l'enfant non encore né, c'est tout à fait acceptable, pourvu que cette opération vise à sauver la vie d'une personne plutôt qu'à tuer.

Selon moi, les pays libres et forts ne peuvent survivre ou prospérer si les gouvernements n'ont pas le courage moral de protéger des êtres innocents et sans défense. Ainsi, je crois que notre pays devrait non seulement protéger les enfants non encore nés, mais également chercher à servir d'exemple aux autres pays, qui ont libéralisé leurs lois sur l'avortement. Quelqu'un doit protéger les enfants non encore nés, car ils ne peuvent le faire eux-mêmes. Il incombe à la Chambre de défendre avec vigueur la vie.

On me dit que de nombreuses femmes de ma province se rendent dans d'autres provinces ou aux États-Unis chaque mois pour avorter. Il est regrettable au départ que des grossesses non souhaitées se produisent et je suis le premier à dire qu'il faut mettre en oeuvre davantage de programmes d'éducation sexuelle pour l'éviter. Je crois également que nos églises devraient jouer un rôle plus actif au niveau de la vie familiale et de l'éducation sexuelle. Selon moi, on pourrait assurer cette éducation plutôt que de continuer à criminaliser l'avortement et d'imposer des peines, bien que cela semble encore nécessaire à court terme.

Certains voudraient nous faire croire que la plupart des pays du monde ont libéralisé leur législation concernant l'avortement à tel point que l'avortement sur demande est accordé à toutes les femmes qui le veulent, sans aucune condition. En fait, ce n'est pas le cas. Seulement dix pays du monde permettent les avortements inconditionnels. Certains pays, notamment l'Irlande, les Philippines et le Portugal interdisent carrément l'avortement, même lorsqu'il s'agit de sauver la vie de la mère.

Certains souhaitent nous faire croire que la plupart des femmes jugent que l'avortement est acceptable d'un point de vue moral. Cependant, un sondage effectué par le magazine *Life* en 1983 montre que 56 p. 100 des femmes interrogées croient que c'est moralement répréhensible. Il est également intéressant de remarquer la politique de l'Association médicale canadienne. Dans un document énonçant ses principes directeurs, l'Association médicale canadienne se dit opposée à l'avortement sur demande, ou à l'utilisation de ce moyen comme méthode de contraception, et insiste sur l'importance des services d'orientation et de planification familiale, et de l'accès aux renseignements sur la contraception.

La question a déjà été souvent soulevée à la Chambre. Beaucoup de députés et de leurs anciens collègues ont eu des choses fort intéressantes à dire à ce sujet. Il vaudrait la peine de rappeler quelques-uns des propos tenus là-dessus depuis quelques années. M. Bill Yurko, l'ancien député d'Edmonton-Est, a

présenté deux projets de loi d'initiative privée au sujet de l'avortement. Le 18 novembre 1980, il a déclaré à la Chambre des communes ce qui suit:

Ce sujet ne se prête pas aux prises de position partisans. Il appartient à chacun d'y réfléchir et de tirer ses propres conclusions.

J'ai toujours vécu selon le principe que c'était mon devoir de protéger, de mettre en valeur, d'améliorer et de chérir la vie humaine dans toutes ses dimensions. Je me suis toujours posé la question fondamentale de savoir en quoi au juste consistait la vie humaine.

**Il poursuit:**

Mon expérience... m'a appris que la vie humaine est une forme unique d'intelligence. L'intelligence est programmée dès la conception et il lui suffit, pour se développer, d'un milieu favorable et d'un moyen de se nourrir. Elle est totalement programmée et constitue la vie humaine dès l'instant de la conception.

Le député de Kindersley—Lloydminster (M. McKnight), l'actuel ministre du travail, a déclaré ce jour-là, dans le cadre du débat à la Chambre entourant le projet de loi C-216, ce qui suit:

Le bill C-216 est une mesure toute simple. Il vise à supprimer une échappatoire qui autorise littéralement l'avortement sur demande, à assurer à l'enfant à naître toute la protection de la loi, et à supprimer les dispositions du Code criminel qui prévoient la formation de comités d'avortement thérapeutique.

**À quoi il a ajouté:**

Bien que la question de l'avortement touche de près les sentiments, c'est un sujet qu'il ne faut quand même pas éviter. Depuis que nous avons permis l'avortement il y a onze ans, plus de 450,000 innocents ont été supprimés.

Au lieu de pousser les hauts cris, il faut plutôt examiner la question de près et tenir compte des sentiments du public canadien. Il existe dans chacun de nous un sens de l'humanité. L'humanité peut être définie de bien des façons. Pour moi, la définition d'un être humain que j'accepte dans mon âme et conscience, c'est un être humain qui existe à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de l'utérus.

Le 19 janvier 1981, le député de Richmond—Delta-Sud (M. Siddon), aujourd'hui ministre des Pêches et des Océans, a cité des données de Statistique Canada qui montraient:

... une autre augmentation alarmante du recours à l'avortement comme moyen de limitation des naissances ...

**Puis il a ajouté:**

... l'avortement a fait l'an dernier 18 victimes innocentes pour 100 naissances vivantes et... rien que pour ma province, la Colombie-Britannique, cette proportion atteint 34 avortements pour 100 naissances vivantes.

Enfin, appuyé par le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), il a proposé la motion suivante, sur laquelle de nombreux députés se sont dits d'accord:

Que la Chambre observe deux minutes de silence à la mémoire des 65,135 petits Canadiens qui ont été supprimés par l'avortement pendant l'année dernière, et que la Chambre avoue, pour sa plus grande honte, que ces actes ont été perpétrés avec le consentement du gouvernement du Canada.

Cette minute était lourde de sens, monsieur le Président. Aussi, je voudrais en profiter pour citer les propos qu'a tenus le 17 octobre 1983 un député que je respecte beaucoup, le député de Bow River (M. Taylor). En parlant de la clinique du Dr Henry Morgentaler, il a fait allusion à une nouvelle parue dans un journal de Toronto sous le titre: «Le Dr Morgentaler défiera la loi en rouvrant sa clinique d'avortement de Toronto.» Voici ce qu'il a dit: